



**HAL**  
open science

# Des solidarités entre compatriotes ? Vulnérabilités résidentielles et stratégies d'hébergement des exilé×es LGB en Île-de-France

Noemi Stella

► **To cite this version:**

Noemi Stella. Des solidarités entre compatriotes ? Vulnérabilités résidentielles et stratégies d'hébergement des exilé×es LGB en Île-de-France. *Populations vulnérables*, 2023, 9, 10.4000/popvuln.4382 . hal-04521292

**HAL Id: hal-04521292**

**<https://hal.science/hal-04521292v1>**

Submitted on 6 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Des solidarités entre compatriotes ? Vulnérabilités résidentielles et stratégies d'hébergement des exilé·es LGB en Île-de-France

*Solidarity among Compatriots? Residential Vulnerability and Housing Strategies of LGB Migrants in the Île-de-France Region*

Noemi Stella

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/popvuln/4382>

DOI : [10.4000/popvuln.4382](https://doi.org/10.4000/popvuln.4382)

ISSN : 2650-7684

### Éditeur

LIR3S - Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche "Sociétés Sensibilités Soin" (UMR 7366 CNRS-uB)

### Référence électronique

Noemi Stella, « Des solidarités entre compatriotes ? Vulnérabilités résidentielles et stratégies d'hébergement des exilé·es LGB en Île-de-France », *Populations vulnérables* [En ligne], 9 | 2023, mis en ligne le 12 juillet 2023, consulté le 14 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/popvuln/4382> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/popvuln.4382>

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 juillet 2023.



Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

---

# Des solidarités entre compatriotes ? Vulnérabilités résidentielles et stratégies d'hébergement des exilé·es LGB en Île-de-France

*Solidarity among Compatriots? Residential Vulnerability and Housing Strategies of LGB Migrants in the Île-de-France Region*

**Noemi Stella**

---

- 1 Cet article porte sur les stratégies de cohabitation mises en place par des exilées lesbiennes, gays et bisexuels de 19 à 34 ans, hébergé·es chez des compatriotes hétérosexuel·les en Île-de-France. À partir d'une enquête par entretiens répétés menés sur 3 ans, nous visibilisons dans un premier temps l'organisation genrée de ces « solidarités entre compatriotes » et des contreparties demandées contre hébergement. Ensuite, nous analysons les stratégies pour « ne pas se dire » et de « ne pas voir » performées par les hébergé·es et les hébergeur·ses afin de rendre possible ces cohabitations. En conclusion, nous démontrons comment la précarité matérielle des hébergeur·ses et la crainte d'une homophobie supposée de leur entourage entraînent des pratiques d'homophobie réelle engendrant l'expulsion des personnes dont l'orientation sexuelle a été ouvertement explicitée et concourent à vulnérabiliser davantage les trajectoires résidentielles des exilé·es LGB.
- 2 This article examines the residential strategies used by lesbian, gay and bisexual migrants aged 19-34 hosted by heterosexual co-nationals in the Île-de-France region. Based on a survey of repeated interviews conducted over three years, we start off by visibilizing the gendered organization of these “solidarities among compatriots” and their gender-based “fee” claimed to compensate for their stay. Then, we analyze the “don't tell – don't see” strategies performed by the hosted LGB people and their heterosexual hosts. In conclusion, we show how the hosts' material precariousness and their fear of the perceived homophobia of their surroundings lead to effective

homophobic acts resulting in the eviction of openly LGB people and contributing to the vulnerabilisation of their residential paths.

## I. Introduction

- 3 Dans le contexte anglophone majoritairement canadien et étasunien, plusieurs enquêtes ont révélé le lien entre les parcours d'errance des jeunes – dont l'âge est souvent compris entre 16 et 25 ans – et leur identité de genre et/ou orientation sexuelle (Matthews *et al.*, 2019 ; Gattis, 2013), en montrant une surreprésentation des personnes LGBT+<sup>1</sup> parmi les jeunes sans-domicile (Abramovich et Shelton, 2017). Par ailleurs, les personnes LGBT+ racisées expérimentent des périodes de sans-abrisme plus longues par rapport aux personnes LGBT+ blanches (Choi *et al.*, 2015 ; Maccio et Ferguson, 2016).
- 4 En France, la nette majorité des enquêtes réalisées auprès des personnes sans-domicile ne permettent pas d'en saisir l'orientation sexuelle. Cette question a été explicitement posée dans une seule enquête, le rapport DSAFHIR : « Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, isolées, réfugiées » (Andro *et al.*, 2019), tandis que dans toutes les autres, si la personne rencontrée est seule mais pas célibataire, le sexe de son/sa partenaire ne lui est jamais demandé, le « couple » étant pensé comme cis-hétéronormatif par défaut. Le sexe du/de la conjoint·e est saisi seulement dans un faible nombre d'enquêtes lorsque la personne enquêtée dort dans l'espace public avec son/sa partenaire ou si les deux sont hébergées ensemble<sup>2</sup> ; or, même dans ces cas, aucune analyse prenant en compte l'orientation sexuelle n'a jamais été produite dans ces études. Concernant l'identité de genre, la presque totalité des enquêtes ne disposent que des cases « homme/femme » en excluant *de facto* la possibilité de comptabiliser les personnes trans<sup>3</sup>.
- 5 Cette « pensée straight » (Wittig, 1980), qui imprègne aussi bien les pratiques de l'ensemble des professionnel·les travaillant avec les personnes sans-domicile (Sauvaire, 2020) que les instances scientifiques en charge de constituer les questionnaires dans les enquêtes nationales et régionales, concourt à invisibiliser les personnes LGBT+ sans-domicile et les problématiques spécifiques auxquelles ils/elles font face.
- 6 Les trajectoires résidentielles des personnes LGBT+ qui sont aussi exilées sont davantage invisibilisées. Ce n'est que depuis la dernière enquête Sans-Domicile 2012 que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a introduit un questionnaire en 14 langues afin de pouvoir inclure et comptabiliser les personnes sans-domicile non francophones. Cette décision a permis de mettre en exergue le fait que les personnes exilées et les Françaises issues de l'immigration sont surreprésentées parmi les personnes sans-domicile (53 % en 2012) et qu'elles sont particulièrement concernées par une forte précarité résidentielle par rapport aux personnes sans-domicile françaises non issues de l'immigration (Dietrich-Ragon, 2017). Par ailleurs, entre 2001 et 2012, le nombre d'adultes sans-domicile non francophones a augmenté de + 207 % (Domergue, 2022).
- 7 L'Île-de-France concentre à elle seule presque la moitié des exilé·es ayant déposé une demande d'asile (Doyen *et al.*, 2021). Ces personnes ont le droit d'être hébergées au sein du Dispositif national d'accueil (DNA) pendant le temps de l'étude de leur demande de protection par les autorités françaises. Si en France le DNA héberge 55 % des demandeurs·ses d'asile (Forum réfugiés, 2022), en Île-de-France ce pourcentage ne s'établit qu'à 30 % (ministère de l'Intérieur, 2020). Face à la pénurie de places

d'hébergement disponibles au sein du DNA, les exilé·es en demande d'asile et ceux et celles ayant d'autres statuts administratifs (débouté·es, déclaré·es en fuite, personnes n'ayant pas déposé de demande d'asile, etc.) font appel à des centres d'hébergement généralistes gérés au niveau départemental par le service intégré d'accueil et d'orientation<sup>4</sup> (SIAO) joignable à travers le numéro téléphonique national « 115 ». Dans ce cas aussi, les dernières données montrent que 77,4 % des appels quotidiens au SIAO de Paris ne sont pas décrochés (Benoit *et al.*, 2022) et soulignent des capacités d'accueil insuffisantes qui laissent la grande partie des appelant·es sans solution d'hébergement (Action contre la Faim *et al.*, 2020).

- 8 Face à la saturation structurelle des centres d'hébergement généralistes et du DNA en Île-de-France et à la précarité résidentielle particulièrement marquée pour les personnes exilées ou issues de l'immigration, les exilé·es LGBT+ présentent des trajectoires résidentielles encore plus hachées par des ruptures et des violences que leurs homologues hétérosexuel·les. En effet, parmi les rares personnes qui se sont vu proposer une place dans un centre d'hébergement généraliste ou du DNA en Île-de-France, nombreux sont les témoignages de violence et harcèlement vécus par les personnes LGBT+ de la part des autres personnes hébergées et des membres des équipes (Sauvaire et Stella, 2022). Ces comportements concourent à reproduire des situations de danger et d'insécurité pour les LGBT+ qui peuvent les pousser à éviter les dispositifs d'hébergement (Norris et Quilty, 2020) et chercher des solutions alternatives.
- 9 Face à l'invisibilisation scientifique et statistique des trajectoires résidentielles des exilé·es s'identifiant en tant que lesbiennes, gays ou bisexuels (LGB), nous nous focalisons, dans cet article, sur la vulnérabilité résidentielle de ceux et celles qui ont été hébergé·es par des compatriotes hétérosexuel·les en Île-de-France. Ces données sont issues d'un travail d'enquête présenté dans l'encadré 1.
- 10 La notion de « vulnérabilité résidentielle », mobilisée par des sociologues du réseau français « Recherche habitat-logement » depuis 2012, permet de croiser les trajectoires et ressources individuelles des mal-logé·es avec les effets des politiques urbaines, publiques et migratoires précarisant une partie de la population. Cet article s'ancre dans cette approche faisant dialoguer les éléments structurels et individuels qui font que la situation résidentielle d'une personne est « fragilisée, insatisfaisante ou menacée » (Bouillon *et al.*, 2019, p. 21). La littérature sur les migrations montre que les « solidarités entre compatriotes » (Timera, 2000) constituent les réseaux les plus mobilisés par les exilé·es pour trouver de l'aide quand ils et elles arrivent dans le pays d'accueil. Pour les personnes qui ont fui leur pays d'origine suite à des violences et persécutions liées à leur orientation sexuelle, perpétrées par des membres de la famille et d'autres compatriotes, la vulnérabilité résidentielle est exacerbée et des risques spécifiques émergent.
- 11 Dans la première partie de l'article, nous allons analyser l'organisation genrée des « solidarités » entre compatriotes et visibiliser les situations de précarité vécues. Dans la deuxième, notre regard se focalisera d'une part sur les violences craintes ou subies par les exilé·es LGB hébergé·es chez des compatriotes hétérosexuel·les, et d'autre part sur les stratégies des un·es et des autres pour éviter les mises à la porte.

### Présentation de l'enquête

Les matériaux mobilisés dans cet article sont issus d'un travail doctoral sur les stratégies résidentielles des personnes françaises et exilées LGBT+ vivant dans des

situations de forte précarité vis-à-vis de leur situation administrative, économique et affective en Île-de-France.

L'enquête, en cours depuis janvier 2019, porte sur 48 personnes de 16 à 35 ans. Elle repose sur des observations ethnographiques et des entretiens semi-directifs répétés (entre deux et cinq par personne) et s'intéresse aux stratégies résidentielles mises en place par les enquêtés pour trouver un abri temporaire, en faisant appel à la famille, aux réseaux informels LGBT+ – du pays d'origine et francilien – et aux compatriotes hétérosexuel·les.

Dans cet article, nous nous focaliserons sur les stratégies résidentielles spécifiques aux exilé·es LGB dans leur relation à leurs compatriotes hétérosexuel·les résidant en Île-de-France. L'analyse ne se base donc pas sur l'intégralité des enquêtés de la recherche, mais seulement sur les 19 enquêtés exilé·es, qui ont été hébergés chez des compatriotes hétérosexuel·les. Ils et elles sont tou·tes cisgenres (6 femmes et 13 hommes). Pour ce qui est de leur orientation sexuelle, 10 hommes se déclarent gay et 3 bisexuels, alors que les 6 femmes s'identifient toutes en tant que lesbiennes. Leur âge est compris entre 19 et 34 ans. Ils et elles sont majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne (14 personnes), 2 personnes viennent d'Afrique du Nord, 1 d'Afrique de l'Est et 2 d'Asie.

La majorité (16 enquêtés sur 19) a dû quitter le pays d'origine à cause des persécutions LGBphobes venant de la part des membres de la famille, de l'entourage ou de l'État. Parmi elles et eux, une personne seulement est arrivée en France avec un visa, tandis que tou·tes les autres ont entrepris des parcours migratoires clandestins, très souvent longs – jusqu'à 7 ans – et périlleux.

Cette recherche-action s'inscrivant dans la durée – 3 ans –, certaines personnes qui ont été hébergées chez des compatriotes hétérosexuel·les ont été demandeuses d'asile au moment de l'entrée dans le logement du/de la compatriote et ont ensuite changé de statut juridique ; d'autres ont été hébergées par ce réseau seulement pour une période définie pendant leur demande d'asile.

Cette enquête a participé à la conception et mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence en diffus accueillant des personnes LGBT+ à Paris, coordonnés par l'association Basiliade où les résident·es disposent d'un accompagnement social, médical, juridique, psychologique et à l'insertion professionnelle.

## II. En quête d'un toit : les rapports sociaux à l'œuvre dans l'hébergement chez des compatriotes

- 12 D'après la typologie de l'exclusion liée au logement ETHOS 2007 (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) développée par la Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA), les personnes hébergées chez des tiers entrent dans la catégorie des personnes en situation de privation d'un logement personnel, et en particulier des personnes en « logement précaire ». Bien qu'il n'y ait pas de chiffre officiel concernant le nombre de primo-

arrivant·es hébergé·es chez des tiers, les solidarités privées entre compatriotes jouent un rôle central pour les exilé·es arrivées en France (Un toit pour tous, 2018). Ces liens communautaires ne facilitent pas simplement l'accès à un hébergement mais ils constituent aussi le capital social nécessaire pour s'orienter dans les démarches administratives, bénéficier du système de santé et trouver un emploi (Engbersen, 1999 ; Amar, 2018). Mais qu'en est-il des exilé·es qui ont dû quitter leur pays d'origine suite aux persécutions LGBT+phobes perpétrées par des compatriotes ? Des demandeur·ses d'asile LGBT+, majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne, interviewées dans le cadre de deux enquêtes sud-africaines pionnières sur le sujet (Koko *et al.*, 2018) rapportent avoir subi des violences LGBT+phobes de la part d'autres compatriotes depuis leur arrivée dans le pays d'accueil. Les exilé·es LGB font-ils et elles en conséquence moins appel aux membres de leur communauté d'origine à leur arrivée en France que leurs homologues hétérosexuel·les par crainte d'y subir de nouvelles discriminations (Al'Rassace et Falquet, 2006) ? Cet article montre que le réseau des compatriotes hétérosexuel·les<sup>5</sup> reste une ressource importante, mobilisée par une exilée LGB sur deux. Ce réseau a été mobilisé 27 fois<sup>6</sup> par 19 personnes. Les enquêté·es ont rencontré l'hébergeur·se par interconnaissance (11 cas), dans l'espace public (9 cas) et via les réseaux sociaux (7 cas). Au fur et à mesure des multiples expériences résidentielles, nous nous sommes aperçue que le genre jouait un rôle significatif dans les modalités et les conditions d'hébergement.

Tableau 1. Composition du foyer des compatriotes et genre de la personne hébergée

Hébergé·e	Hébergeur·se					Total cas <sup>7</sup>
	Homme seul	Femme seule	Femme avec enfants	Couple sans enfants	Couple avec enfants	
Homme	11	3	1	4	0	19
Femme	0	3	3	0	2	8
Total cas	11	6	4	4	2	27

Lecture : Parmi les enquêté·es qui ont été hébergé·es chez des compatriotes hétérosexuel·les, dans 11 cas des hommes ont été hébergés par des hommes vivant seuls.

Source : enquête de l'auteure

- 13 Les hommes ont majoritairement été hébergés par des hommes seuls ou des couples sans enfants, tandis que les femmes ont majoritairement été hébergées par des femmes avec ou sans enfants et par des couples avec enfants (tableau 1).

Tableau 2. Contreparties et conditions d'hébergement

Contrepartie		Conditions d'accueil					Total cas	Durée moyenne hébergement - mois
		Chambre individuelle	Chambre partagée	Partage du lit	Canapé	Par terre		
Loyer	F	-	-		-		0	

	H	3	3		2		8	
	Total	3	3		2		8	10,5
Travail domestique	F		4	1		1	6	
	H		-	-		-	0	
	Total		4	1		1	6	6,5
Aide alimentaire	F		-	2	-	-	2	
	H		-	1	-	-	1	
	Total			3			3	4
Rien	F		-	-	-		0	
	H		1	5	4		10	
	Total		1	5	4		10	1
Total cas	F	-	4	3	-	1	8	
	H	3	4	6	6	-	19	
	Total	3	8	9	6	1	27	5,5

Lecture : Aucune femme n'a contribué à l'hébergement avec un loyer. Parmi les hommes payant un loyer, dans trois cas ils ont disposé d'une chambre individuelle.

Source : enquête de l'auteure

- 14 Dans 10 cas, des hommes ont été hébergés sans contribuer au logement (tableau 2). Parmi eux, une situation particulière concerne un jeune danseur gay malgache qui a été hébergé 7 fois par ses followers Instagram, tandis que les trois autres hommes (hébergés une fois) connaissaient l'hébergeur-se de longue date.
- 15 Dans 8 cas les hommes ont versé un loyer, dont le montant varie entre 50 et 400 euros par mois. En revanche, la majorité des femmes – 6 cas sur 8 – ont été hébergées contre travail domestique, et seulement dans deux cas elles ont contribué en faisant des courses régulièrement. On pourrait penser que les hommes sont hébergés chez des compatriotes au prix d'un loyer car ils ont plus de ressources que les femmes, ce qui n'est pas le cas : sur les 13 hommes, seulement trois travaillent, tandis que les autres perçoivent uniquement l'Aide aux demandeur-se d'asile (ADA), de la même manière que les femmes. Même dans les dix cas où les hommes ne contribuent pas à l'hébergement, les hébergeur-ses ne leur demandent aucun travail domestique. Cette demande différentielle de services contre hébergement ne repose donc pas sur les conditions économiques des hébergé-es mais sur l'assignation genrée des tâches domestiques et sur les besoins genrés des hébergeur-ses.



## 1) Les coûts genrés de l'hébergement

- 16 Les jeunes lesbiennes ne sont pas à l'abri de la structure genrée de nos sociétés. La construction genrée des sentiments et des comportements depuis l'enfance (Diter, 2019), la socialisation des femmes au *care* et l'attribution d'une « nature féminine » aux compétences d'écoute, de docilité et d'empathie acquises par les femmes tout au long de leur vie participent à la division genrée des tâches domestiques (cuisine, ménage, soins aux enfants, etc.) et à leur normalisation et dévalorisation (Delphy, 1997). Dans le champ de la sociologie économique, Viviana Zelizer (2008) définit le *care* comme « un travail pour le bien-être d'autrui » au carrefour entre le champ de l'intime et celui de l'économique. Les services au cœur de ce travail mobilisent ou sont censés mobiliser des affects et sont exercés en grande partie par des femmes qui, notamment en raison de leur origine et classe sociale, sont plus que d'autres rattachées aux domaines du domestique (Cresson et Gadrey, 2004). Bien que les lesbiennes qui ont été hébergées contre un travail domestique par des compatriotes sont majoritairement issues des classes moyennes, elles ont eu des parcours scolaires différents : deux ont arrêté les études en primaire, trois ont fait des études supérieures et une a arrêté d'étudier en troisième année de licence. Malgré ces capitaux scolaires mobilisables sur le marché du travail, les six étant demandeuses d'asile, « l'effet papiers » (Moujoud, 2018, p. 287) joue un rôle central pendant les deux premières années de leur arrivée en France en affectant la possibilité d'exercer une activité salariale déclarée et de trouver un logement avec un contrat.
- 17 En dépit de l'assignation au travail du *care* des lesbiennes hébergées, les hébergeuses ne sont que partiellement en position de privilège puisqu'elles sont elles-mêmes toutes exilées et employées dans le secteur tertiaire (aide-soignante, aide à domicile, femme de ménage). Comme dans les situations des nounous ivoiriennes à Paris décrites par Caroline Ibos (2012), la majorité des hébergeuses est contrainte de laisser les enfants en « confiage<sup>8</sup> » pour pouvoir travailler. Si, dans les études sur le *care*, les rapports de classe et de race sont souvent mobilisés pour mettre en lumière les rapports de domination entre l'employeuse et l'employée, dans cette enquête les hébergeuses et les hébergées ont énormément de points communs. En tant que femmes exilées, elles n'ont pas accès à des emplois socialement valorisés, stables ou bien rémunérés (Hamel et Moisy, 2012) et elles ont toutes été affectées au travail domestique et à la charge des enfants socialement assignée aux femmes. Elles partagent les mêmes contraintes de genre et de race, les seules différences résidant dans leur inégale situation administrative et dans la différente maîtrise d'un « savoir-faire urbain et d'un réseau relationnel » (Bouasria, 2014, p. 14). Les enquêtées ont en effet témoigné à plusieurs reprises d'une moindre connaissance de leurs droits (à l'Aide médicale d'État par exemple) par rapport aux hébergeuses ainsi que d'un fort isolement relationnel.
- 18 Ces études sur le travail domestique nous aident aussi à situer les expériences vécues par les enquêtées dans un cadre plus large : si les lesbiennes hébergées se trouvent dans des dispositifs de service contre hébergement, ce n'est pas simplement parce qu'elles sont des femmes, mais aussi parce qu'elles sont des femmes hébergées par d'autres femmes. Ces dernières sont majoritairement célibataires – deux seulement habitent avec leur mari – et ont entre un et trois enfants. Cette configuration de « personne seule avec enfants » ne s'est jamais produite au masculin : personne parmi les enquêtés n'a été hébergé par un homme seul avec un ou plusieurs enfants. Les effets de

l'assignation du travail domestique aux femmes retombent en cascade sur les jeunes exilées lesbiennes : c'est aux filles que la tâche du *care* revient, à la fois en tant que femmes et parce qu'elles sont hébergées par des femmes qui à leur tour ont été assignées à cette tâche.

## 2) Des solidarités entre précaires

- 19 La durée de l'hébergement des 19 enquêtées varie entre 2 jours et 3 ans, avec une moyenne qui change en fonction des contreparties. Les hommes qui ont payé un loyer sont ceux qui sont restés le plus longtemps dans les logements, avec une moyenne de 10,5 mois. La participation financière rend donc l'hébergement plus durable par rapport aux autres modalités de cohabitation. Les femmes qui font le ménage et s'occupent des enfants ont une durée moyenne d'hébergement de 6,5 mois. Enfin, l'hébergement le plus précaire concerne les personnes hébergées sans payer de loyer ni fournir des services à la personne : ces hommes sont hébergés en moyenne 1 mois, avec des écarts importants entre 1 nuit et 5 mois.
- 20 La grande majorité des enquêtées a été accueillie au sein d'un appartement, tandis que dans 5 cas ils/elles ont été hébergés dans la chambre d'un foyer pour jeunes travailleurs et dans 1 cas la personne a été accueillie dans la tente d'un compatriote. L'hébergement clandestin en foyer est davantage précarisant pour les deux parties car les hébergées risquent de subir une expulsion soudaine de la chambre par l'équipe du foyer (Girard, Estecahandy et Chauvin, 2010), et les hébergeuses peuvent être interpellées ou perdre leur chambre pour cause de suroccupation (Mbodj-Pouye, 2016). Pour les personnes hébergées au sein d'un appartement, en revanche, il est arrivé à plusieurs reprises qu'après un temps l'hébergeuse ait demandé à l'hébergée de quitter les lieux sans qu'il/elle puisse contester la décision. L'insécurité de ces « logements de passage » (Lévy-Vroelant, 2000) est ainsi structurelle : aucune enquêtée n'a signé un contrat d'hébergement et par conséquent ils/elles n'ont pas de droits sur la durée et les conditions de cette mise à l'abri. Au même titre, il est important de souligner le caractère de forte précarité vécu par la majorité des compatriotes hébergeuses : les cohabitations sont marquées par des espaces personnels presque inexistantes pour les deux parties – dans 9 cas le lit a été partagé et dans 8 cas la chambre a été partagée –, conditions qui sont acceptées par les hébergeuses en contrepartie d'une aide financière ou ménagère. Les hébergeuses ont des besoins qui motivent l'accueil d'une tiers (Béguin et Lévy-Vroelant, 2012), cependant elles ne peuvent souvent pas assurer l'hébergement sur le long terme, et prennent parfois des risques importants : au cœur de ces cohabitations il y a donc des solidarités entre précaires.

## III. LGBphobies et vulnérabilité résidentielle

- 21 Les pratiques d'hébergement basées sur la « solidarité entre compatriotes » s'inscrivent ainsi dans un continuum socioéconomique genré où les deux parties sont liées par un fil rouge constitué par une précarité transversale qui permet aux unes de trouver un abri temporaire et aux autres d'avoir un soutien économique, domestique ou alimentaire.

## 1) « L'hébergeur... il ne sait pas ! »

22 Dans seulement 4 des 27 cas où les enquêtées ont été hébergées chez des compatriotes hétérosexuel·les, leurs hôtes étaient au courant de leur orientation sexuelle, généralement parce qu'ils/elles se connaissaient de longue date de leur pays d'origine. Dans les 23 autres cas, les hébergées ont toujours adopté la stratégie du passing hétérosexuel<sup>9</sup> afin de ne pas prendre de risques d'expulsion. Par exemple, Abel, demandeur d'asile gay ivoirien de 31 ans, est hébergé chez un co-national depuis 18 mois. Il contribue à payer le loyer de l'appartement et raconte :

A : Il [l'hébergeur] ne sait même pas que je suis gay... Il sait pas, il sait pas. Parce que lui là, si il sait... C'est pas bon. [rire] Il va dire « quitte la maison ! », il sait même pas... Quand je viens, je travaille. Je quitte le travail, je viens. Je suis dans la maison et je suis dans mon coin, tranquille.

N : Oui, donc vous parlez jamais de ce genre de choses ?

A : Non on ne parle pas de ce genre de choses-là. Voilà, avec mes amis d'Afrique Arc-en-Ciel<sup>10</sup>, là on parle de ça. On sait ce qu'il se passe tout ça, tout ça, mais avec eux là, là c'est pas... C'est pas facile.

[Extrait d'entretien avec Abel, le 14/07/2020]

23 Abel dessine une distinction entre un espace associatif extérieur où il peut parler « de ces choses-là », c'est-à-dire de sa vie intime et sexuelle, et l'espace domestique où ces sujets sont tus. L'évitement spatial du/de la compatriote est décrit par Florent Chossière (2020) comme une stratégie employée par les enquêtées LGBT+ pour éviter des questionnements et donc minimiser les prises de risques d'être outées. C'est ainsi qu'Abel n'a pas besoin de « jouer le personnage hétérosexuel<sup>11</sup> », son orientation sexuelle n'est ni dissimulée ni exposée car les moments de partage d'intimité avec son hébergeur n'existent pas. Cela est notamment possible car Abel a une chambre individuelle dont il paie le loyer chaque mois. Grâce à cette contribution financière, il est dans une moindre position de redevabilité face au compatriote et le fait d'avoir une chambre individuelle lui permet de s'extraire des possibles questions sur sa vie amoureuse et sexuelle.

24 À l'inverse, la grande majorité des enquêtées est dans une situation de proximité contrainte vis-à-vis de leur hébergeur·se qui les pousse à devoir performer l'hétérosexualité (Wimark, 2019), à s'inventer des amours hétérosexuels fictifs ainsi qu'à justifier leurs sorties en trouvant des excuses afin de ne pas révéler leur orientation sexuelle. Moussa, demandeur d'asile gay sénégalais de 32 ans, a passé plusieurs semaines à la rue à son arrivée à Paris en février 2019, avant de rencontrer un compatriote dans la rue qui lui propose de l'héberger en cachette dans sa chambre au sein d'un foyer de travailleurs dans le 95. Il raconte :

Il sait pas que je suis gay. Parce que quand j'ai une réunion à l'ARDHIS<sup>12</sup>, je lui dis « Je vais au travail », parce que les gens ici au Sénégal s'ils savent que tu es gay... lui, s'il sait que je suis gay, il va me sortir. Je vais passer la nuit dehors... Donc je peux pas.

[Extrait d'entretien avec Moussa, le 29/11/2019]

25 Pendant le confinement de mars 2020, la cohabitation devient encore plus angoissante pour Moussa :

Je ne sais plus comment faire avec [l'hébergeur]. On est tout le temps ensemble, il m'observe, il commence à me poser des questions sur le pourquoi je ne suis pas encore marié, il me dit « t'es bizarre toi, tu parles jamais au téléphone avec des

filles ».

[Échange téléphonique avec Moussa, le 13/04/2020]

- 26 Pour Moussa comme pour la majorité des personnes hébergées par des compatriotes, cacher son orientation sexuelle ne signifie pas simplement être plus discret sur son intimité mais implique aussi une police de soi permanente et des mensonges pour ne pas entraîner des suspicions de la part du/de la colocataire. L'angoisse de l'outing qui, selon les enquêtées, entraînerait une expulsion immédiate de l'appartement/foyer est particulièrement puissante pour ceux et celles qui n'ont pas d'espace à soi, situation qui s'est davantage aggravée lors du confinement durant lequel la majorité des hébergeur·ses étaient au domicile pendant toute la journée. Mehdi, homme gay algérien de 34 ans, décrit cet état en employant le terme d'« exil interne » : l'obligation de performer une masculinité autre que la sienne pour ne pas être outé entraîne un sentiment d'étrangeté vis-à-vis de lui-même. L'expérience de placardisation de soi est ainsi vécue au quotidien sous le prisme d'une « réclusion intérieure » (Dubet *et al.*, 2013) où l'individu se cache des autres et à lui-même.
- 27 Dans les deux extraits, Abel et Moussa montrent que cette stratégie de ne pas s'afficher « visiblement homosexuels » chez les compatriotes leur permet de garder un hébergement et en même temps de se réserver un espace LGBT+ « hors foyer » où ils peuvent exprimer leur personnalité sans répercussions matérielles sur le quotidien. Comme le soulignent les sociologues qui ont travaillé sur les gays et lesbiennes issues de l'immigration et migrant·es, « à la visibilité du coming-out, s'impose une sorte de priorité socioéconomique » (Amari, 2013, p. 220 ; Cantù, 2009). Le choix de la majorité des LGB exilé·es de « ne pas se dire » (Decena, 2008) auprès des compatriotes qui les hébergent constitue donc une stratégie pour à la fois vivre leur vie affective et sexuelle et ne pas mettre en danger l'abri précaire qu'ils et elles ont trouvé.

## 2) Faire la sourde oreille

- 28 Cette stratégie d'adaptation aux supposées attentes des compatriotes sur les rôles de genre et de « bonne sexualité » (Rubin, 1984) répond à la crainte exprimée à plusieurs reprises d'une homophobie exacerbée qui se manifesterait par des mises à la porte. Comme les recherches menées par Damien Trawalé (2017) portant sur des militants gays noirs à Paris le confirment, les cultures d'origine sont souvent peintes comme « archaïques et homophobes ». Mais que se passe-t-il quand les hébergeur·ses viennent à connaître l'orientation sexuelle du/de la compatriote hébergé·e ? Cette crainte d'ostracisme exprimée par Abel et Moussa se réalise-t-elle ?
- 29 Prottasha, lesbienne de 23 ans, demandeuse d'asile originaire du Bangladesh, a été hébergée dans une famille bengalaise dont elle gardait l'enfant, faisait le ménage et préparait les repas. Lors d'un pique-nique organisé par une association LGBT+ parisienne, elle est prise en photo avec d'autres jeunes et la photo est partagée sur les réseaux sociaux. Moins d'une semaine après, la famille qui l'hébergeait la convoque, lui montre la photo et lui demande des explications. Prottasha avoue être lesbienne :
- Ils ont très mal réagi, ils m'ont demandé de quitter l'appartement tout de suite, que je ne pouvais plus faire la nounou pour l'enfant car ils avaient peur que si je passe du temps avec lui, après il deviendra gay. Ils ont commencé à être bizarres avec moi, ils me parlaient mal, ils m'évitaient.
- [Extrait d'entretien avec Prottasha, le 03/10/2019]

- 30 Prottasha se voit contrainte de quitter l'appartement de la famille bengalaise sans pour autant avoir d'autres possibilités d'hébergement. À la « simple » mise à la porte s'ajoute l'impossibilité de mobiliser le réseau des compatriotes par la suite. Étant donnée l'intense circulation des informations au sein du réseau, notamment concernant les personnes qui ont été déloyales (Potot, 2006) ou déviantes, Prottasha n'a jamais plus eu de propositions d'hébergement de la part d'autres familles bengalaises habitant à Paris. S'il est vrai que le réseau d'entraide entre exilé·es peut représenter une ressource, celui-ci se transforme en capital social seulement s'il peut être effectivement mobilisé (Anthias, 2007).
- 31 Toutes les enquêtées qui ont été outées par les hébergeuses ou qui ont fait leur coming out pendant l'hébergement ont été expulsées du foyer de l'hébergeuse. Afin de ne pas procéder à une « racialisation de l'homophobie » (Dahhan *et al.*, 2020, p. 152) mais de saisir les éléments qui ont amené à ces mises à la porte, notons que les cas où les hébergeuses ont procédé à une expulsion sont ceux où l'homosexualité avait été dite ou explicitée publiquement.
- 32 Fatoumata, lesbienne de 22 ans, demandeuse d'asile guinéenne, décide de faire son coming-out auprès de la femme qui l'héberge dans son appartement dans le 94 :
- F : Non, là je ne suis plus chez elle. Je suis restée chez elle jusqu'au moment où... en effet même si j'étais chez elle, j'allais pas bien, je suis allée à l'hôpital psychiatrique, j'ai fait un mois à l'hôpital pour dépression. Et pendant que j'étais à l'hôpital j'ai rencontré des Français, je leur ai parlé de mon homosexualité et ils m'ont dit « c'est cool ça, tu dois pas te cacher, tu dois le dire à tout le monde » [rire]. Moi j'ai dit « bon, je vais voir si je vais le dire à tout le monde », après quand je suis rentrée de l'hôpital, je suis allée chez la dame chez laquelle j'étais et je lui ai dit « Bon, j'aime les filles ». Parce qu'avant quand je sortais voir des filles, je lui disais que j'aime les filles, mais elle me disait « arrête, arrête, t'es folle toi, ne dis pas ça ! » et moi je disais « bah si... ». Et quand je suis sortie de l'hôpital, je lui ai dit « c'est vrai hein, en plus je vois les filles et tu sais quand je sors avec elles », et là elle m'a dit « non, non », elle n'a plus rigolé, elle m'a dit « tu traînes toujours avec mon fils, tu vas lui faire faire des trucs bizarres ».
- N : Genre quels trucs bizarres ?
- F : Qu'il va peut-être aimer les hommes. Donc finalement, elle m'a dit que je ne pouvais plus rester chez elle.
- [Extrait d'entretien avec Fatoumata, le 27/06/2019]
- 33 L'hébergeuse exprime la crainte d'une « contamination homosexuelle » qui a été décrite aussi dans les témoignages de Prottasha, et qui s'inscrit dans une vision pathologisante, presque infectieuse, de l'homosexualité. Il semble cependant peu probable que la mise à la porte de Fatoumata s'explique par cet imaginaire de la contagion, car la jeune femme aurait alors dû être expulsée du foyer longtemps auparavant. L'élément déclencheur se situe plutôt au moment où Fatoumata rend l'hébergeuse complice de son secret en disant « en plus, tu sais quand je sors avec elles ». De plus, la jeune femme pourrait le révéler auprès de leur entourage. Selon la notion de « stigmatisation honoraire » développée par Goffman (1963), les proches d'une personne affligée d'un stigmate, dans notre cas les compatriotes hébergeant des LGBT, sont traités par la société comme s'ils/elles étaient eux et elles-mêmes stigmatisés. Comme la sociologue Christelle Hamel l'a démontré dans sa thèse sur les Français issus de l'immigration maghrébine (Hamel, 2003), les conduites qui vont à l'encontre des attentes sociales et qui sont associées au déshonneur engendrent l'exclusion de la personne et de ceux et celles qui la soutiennent. Le coût de cette

potentielle marginalisation est plus lourd à porter pour l'hébergeuse guinéenne en raison de ses conditions matérielles de vie. Arrivée en France au cours de sa vie adulte, et donc exposée aux discriminations racistes, elle est femme de ménage et mère célibataire vivant seule avec son fils. Si les ressources socioéconomiques sont importantes dans le processus de coming-out, elles le sont aussi dans l'acceptation affichée de l'homosexualité d'une proche. Nous formulons donc l'hypothèse que l'hébergeuse a expulsé Fatoumata de l'appartement non pas par lesbophobie mais pour prévenir une rupture potentielle avec les compatriotes en raison de leur lesbophobie supposée. Ainsi les hébergeuses ne souhaitent pas que le/la compatriote hébergé(e) leur « dise » son homosexualité, encore moins qu'il/elle les y associe explicitement et publiquement. Dans la majorité des cas en effet, les hébergeuses n'ont pas posé de questions directes sur l'intimité et la conjugalité, même quand la personne hébergée avait une faible conformité visuelle aux normes cis-hétérosexuelles. C'est le cas de Safiatou, lesbienne ivoirienne de 23 ans qui a été hébergée chez une compatriote habitant avec ses trois enfants :

N : Et tu te sentais comment avec elle ?

S : Bon... Elle et moi, on parlait pas beaucoup [sourire] parce que moi je me sentais gênée. Pourquoi ? Parce que des fois... c'est les musulmans aussi, des fois, ils ont des sujets que ça me mettait mal à l'aise : les lesbiennes, les pédés... Souvent, quand ils regardaient quelque chose sur Internet, ils ont tendance à parler de ça entre eux... quand je suis là, ça me gêne, mais je vais pas le montrer à 100 % que j'étais pas à l'aise... je voulais pas être dans la rue, je prenais tout sur moi.

N : Et elle suspectait... Fin', il y avait pas de suspicion que tu étais lesbienne ou des choses comme ça ?

S : Bon, nous les Africains déjà, quand on voit quelqu'un qui s'habille en garçon, c'est ça. Et quand c'est comme ça... j'ai même eu des problèmes de ça parce que je travaillais quelque part pour quelqu'un au noir, mais il y a les gens qui m'insultaient... ça me mettait mal à l'aise. Et puis des fois, il y a des garçons même qui passent à côté de toi, ils vont te lancer un pique avec ça, c'est comme ça avec les Africains. Moi, ma manière de m'habiller là, c'est comme ça. Souvent même, ils disent : « Toi tu peux pas un peu te maquiller ? ». Mais avec la femme je lui ai dit [...] : « tantie, c'est comme ça que j'ai grandi, c'est comme ça moi je suis ». Donc des fois je me disais que peut-être elle veut me parler de ça ou bien...

[Extrait d'entretien avec Safiatou, le 10/03/2021]

- 34 Safiatou a une attitude « butch<sup>13</sup> » qui est publiquement perçue comme déviante et elle est régulièrement la cible d'insultes et agressions lesbophobes. À la question de savoir si selon elle l'hébergeuse se doutait de son lesbianisme, Safiatou répond de manière affirmative en raison de son habillement. Bien que l'hébergeuse ait été très probablement au courant de son orientation sexuelle et qu'elle condamne l'homosexualité avec ses enfants après avoir regardé des vidéos sur internet, elle ne lui a jamais posé de questions concernant son orientation sexuelle ou sa vie intime. Le lesbianisme présumé de Safiatou n'est donc pas accepté, mais il est toléré tant qu'il reste tacite et que le sujet est formellement condamné (Epprecht, 2005 ; Larmarange, 2009).
- 35 On peut supposer que la politique « don't ask, don't tell<sup>14</sup> », qui reste fortement hétéronormative et nous empêche de quantifier les mises à la porte qui se seraient produites si cette question avait été systématiquement posée, procède finalement d'une stratégie de « ne pas savoir » mobilisée par les hébergeuses. Cette stratégie résulte de l'imbrication entre la nécessité d'héberger la personne – car, dans la majorité des cas, elle « sert » à l'hébergeuse en termes économiques ou de garde d'enfants – et une

tolérance de l'homosexualité tant que celle-ci est gardée sous silence par les deux parties.

## IV. Conclusions

- 36 Non seulement les personnes LGB exilées font face aux persécutions subies dans le pays d'origine et aux violences liées au parcours migratoire, mais leur santé mentale se trouve ensuite affectée par les multiples expériences de rupture résidentielle vécues dans le pays d'arrivée (Schweitzer *et al.*, 2011). Une fois en Île-de-France, elles ont des trajectoires résidentielles spécifiques. L'hébergement chez des compatriotes présente pour elles des formes de violences supposées, craintes et/ou vécues. La presque totalité des enquêtées cherche à « passer » auprès de l'hébergeur·se. Cette performance peut entraîner une pression psychologique variable en fonction des conditions matérielles d'hébergement et de la contrepartie demandée. Les personnes disposant d'une « chambre à soi » sont notamment les plus en mesure de fuir les temps communs avec l'hébergeur·se, tandis que les autres sont majoritairement exposées à la crainte quotidienne d'être outée et le passing peut devenir une sensation « d'être enterré·e vivant·e » (Feinberg, 2019, p. 273). L'usage stratégique de l'hébergement chez des compatriotes hétérosexuel·les montre ainsi la capacité de « débrouille » (Un toit pour tous, 2018) et d'adaptation des enquêtées, mais aussi ses coûts matériels et psychologiques.
- 37 Le cas des exilées LGB privé·es de logement personnel en Île-de-France nous a permis de démontrer que l'orientation sexuelle a une incidence sur la vulnérabilité résidentielle des exilées : les personnes non hétérosexuelles ont plus de risques d'expérimenter des ruptures résidentielles liées à des épisodes d'outing ou coming-out que leurs homologues hétérosexuel·les. Cela implique des périodes d'errance résidentielle et de sans-abrisme plus récurrentes – pendant lesquelles les LGB sont davantage exposées à des violences LGBphobes (Trachman et Lejbowicz, 2020) –, et prolongées en raison de l'éloignement du réseau des compatriotes et par conséquent d'une réduction des possibilités d'hébergement.
- 38 Cette vulnérabilité résidentielle majeure s'explique non seulement par leur orientation sexuelle mais aussi par la précarité des hébergeur·ses et leur dépendance aux liens d'entraide entre compatriotes. C'est en effet davantage les conditions de précarité matérielle et la crainte de l'homophobie des autres qui poussent à la fois les hébergeur·ses et les hébergé·es à « ne pas voir » et à « ne pas se dire ». S'il est impossible de quantifier les discriminations que les enquêtées auraient pu vivre s'ils et elles avaient toutes été outées par les compatriotes, il est en revanche possible de mesurer les effets réels de la crainte de l'homophobie attribuée aux autres. En effet, c'est aussi la crainte de cette homophobie supposée qui produit des pratiques d'homophobie réelles concourant à isoler, précariser et hacher davantage les trajectoires résidentielles des personnes LGB exilées.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Abramovich A. et Shelton J.** (2017), « Introduction: Where Are We Now? » in Abramovich A. et Shelton J. (dir.), *Where Am I Going to Go? Intersectional Approaches to Ending LGBTQ2S Youth Homelessness in Canada & the U.S.*, Toronto, Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Action contre la Faim et al.** (2020), « Saisine de la Défenseure des droits. Situation des personnes exilées à Paris et en Île-de-France à travers l'exemple du campement de la place de l'Écluse à Saint-Denis ».
- Al'Rassace S. et Falquet J.** (2006), « Les femmes parties de leur pays en raison de leur lesbianisme : un état des connaissances en France aujourd'hui », *REVUE Asylon(s)*, n° 1. En ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article483.html>.
- Amar M.** (2018), « Habiter en exil », *Hommes & migrations*, n° 1 323, p. 55-66.
- Amari S.** (2013), « Sujets tacites. Le cas des lesbiennes d'origine maghrébine », *Tumultes*, vol. 41, n° 2.
- Andro A., Eberhard M. et Gelly M.** (2019), « DSAFHIR : Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, isolées, réfugiées », rapport par l'Observatoire du Samusocial de Paris et l'Institut de démographie de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. En ligne : [https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2020-05/RAPPORT%20DEF%20JANVIER%202020%20DSAFHIR%20Rapport\\_sans\\_annexes\\_2020\\_01\\_21\\_0.pdf](https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2020-05/RAPPORT%20DEF%20JANVIER%202020%20DSAFHIR%20Rapport_sans_annexes_2020_01_21_0.pdf).
- Anthias F.** (2007), « Ethnic Ties: Social Capital and the Question of Mobilisability », *The Sociological Review (Keele)*, vol. 55, n° 4.
- Arnaud A. et Vandentorren S.** (2013), « Hygiène de la tête aux pieds : ectoparasitoses et affections cutanées », rapport pour l'Observatoire du Samusocial de Paris.
- Atelier parisien d'urbanisme**, « Nuit de la Solidarité Paris et Métropole du Grand Paris » de 2018 à 2023. En ligne : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/nuit-solidarite-paris-metropole-grand-paris>.
- Béguin H. et Lévy-Vroelant C.** (2012), « Habiter chez autrui : pourquoi et comment ? Trajectoires et expériences de jeunes hébergés en région parisienne », *Agora débats/jeunesses*, vol. 61, n° 2.
- Benoit V., Delsol C., et Tran Laufman F.** (2022), « Rapport d'activité 2021 », rapport pour le Samusocial de Paris. En ligne : [https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2023-01/Rapport%20d%27activit%C3%A9%20samusocial%20de%20paris%202021\\_0.pdf](https://www.samusocial.paris/sites/default/files/2023-01/Rapport%20d%27activit%C3%A9%20samusocial%20de%20paris%202021_0.pdf).
- Bouasria L.** (2014), « Mobilités féminines autonomes nationales et transnationales : de la métropole casablancaise aux villes-monde », rapport pour l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations.
- Bouillon F., Deboulet A., Dietrich-Ragon P. et Fijalkow Y.** (2019), *Vulnérabilités résidentielles*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Cantú L.** (2009), *The Sexuality of Migration: Border Crossings and Mexican Immigrant Men*, New York, New York University Press.
- Choi S. K., Wilson B. D. M., Shelton J. et Gates J. G.** (2015), « Serving Our Youth 2015: The Needs and Experiences of Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, and Questioning Youth



- Experiencing Homelessness », rapport, Los Angeles, The Williams Institute with True Colors Fund.
- Chossière F.** (2020), « Minorités sexuelles en exil : l'expérience minoritaire en ville à l'aune de marginalisations multiples », *Urbanités*, n° 13.
- Cresson G. et Gadrey N.** (2004), « Entre famille et métier : le travail du *care* », *Nouvelles questions féministes*, vol. 23, n° 3, p. 26-41.
- Dahhan R., Picot P., Trawalé D., Cossée C. et Rabaud A.** (2020), « Analyser des terrains contemporains à partir du couple notionnel "majoritaires/minoritaires" », *Cahiers du genre*, n° 68, p. 145-171.
- Decena U. C.** (2008), « Tacit Subjects », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, n° 14.
- Delphy C.** (1997), *L'ennemi principal*, t. 1, Syllepse.
- Dietrich-Ragon P.** (2017), « Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration », *Population*, vol. 72, n° 1, p. 7-38.
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques**, « Enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale », questionnaires de 2004 à 2020. En ligne : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-aupres-des-etablissements-et-services-en-faveur-des-adultes>.
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale**, « Une nuit donnée », huit éditions d'enquêtes menées, dont le questionnaire 2020 est disponible en ligne : <https://www.federationsolidarite.org/actualites/lancement-de-lenquete-une-nuit-donnee-dans-le-dispositif-hivernal-en-ile-de-france-30-au-31-janvier-2020/>.
- Diter K.** (2019), *L'enfance des sentiments. La construction et l'intériorisation des règles des sentiments affectifs et amoureux chez les enfants de 6 à 11 ans*, université Paris-Saclay, thèse de doctorat en santé publique – sociologie.
- Domergue M.** (2022), « L'état du mal logement en France 2022 », rapport annuel n° 27, Fondation Abbé Pierre.
- Doyen P., Piva A. et Sebillotte O.** (2021), « Les oubliés du droit d'asile. Enquête sur les conditions de vie et l'accès aux droits des exilés fréquentant cinq structures d'accueil à Paris », rapport pour la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France. En ligne : <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-oublieidroitasile-2021-vfinale-web-sansreco.pdf>.
- Dubet F., Cousin O., Mace É. et Rui S.** (2013), *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, Paris, Éditions du Seuil.
- Engbersen G.** (1999), « Sans-papiers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, p. 26-38.
- Epprecht, M.** (2005), « Black Skin, "Cowboy" Masculinity: A Genealogy of Homophobia in the African Nationalist Movement in Zimbabwe to 1983 », *Culture, Health & Sexuality*, vol. 7, n° 3, p. 253-66.
- Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les sans-abri** (2007), « ETHOS 2007. Typologie européenne de l'exclusion liée au logement », Bruxelles.
- Feinberg L.** (2019), *Stone Butch Blues*, Hystériques & Associés.
- Forum réfugiés** (2022), « L'asile en France et en Europe. État des lieux 2022 ».

- Gattis N. M.** (2013), « An Ecological Systems Comparison Between Homeless Sexual Minority Youths and Homeless Heterosexual Youths », *Journal of Social Service Research*, n° 39, p. 38-49.
- Girard V., Estecahandy P. et Chauvin P.** (2010), *La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen*, Paris, La Documentation française.
- Goffman E.** (1963), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit.
- Hamel C.** (2003), *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de "race", d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les jeunes Français descendant de migrants du Maghreb*, École des hautes études en sciences sociales, Paris, thèse d'anthropologie sociale et ethnologie.
- Hamel C. et Moisy M.** (2012), « Migrations, conditions de vie et état de santé en France à partir de l'enquête Trajectoires et Origines », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°2-3-4, p. 21-24.
- Ibos C.** (2012), *Qui gardera nos enfants ? Les nounous et les mères*, Paris, Flammarion.
- Koko G., Monro S. et Smith K.** (2018), « Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Queer (LGBTQ) Forced Migrants and Asylum Seekers. Multiple Discriminations », in Matebeni Z., Monro S. et Reddy V. (dir.), *Queer in Africa. LGBTQI Identities, Citizenship, and Activism*, Londres, Routledge.
- Laporte A., Chauvin P., Douay C., Détrez M.-C., Le Masson V. et Le Méner E.** (2010), « Samenta : rapport sur la santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Île-de-France », rapport pour l'Observatoire du Samusocial de Paris.
- Larmarange J.** (2009), « Homosexualité et bisexualité au Sénégal : une réalité multiforme », *Population*, vol. 64, n° 4, p. 723-756.
- Lévy-Vroelant C.** (2000), *Logements de passage, normes, formes, expériences*, Paris, L'Harmattan.
- Maccio M. E. et Ferguson M. K.** (2016), « Services to LGBTQ runaway and homeless youth: Gaps and recommendations », *Children and Youth Services Review*, n° 63, p. 47-57.
- Matthews P., Poyner C. et Kjellgren R.** (2019), « Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer Experiences of Homelessness and Identity: Insecurity and Home(o)Normativity », *International Journal of Housing Policy*, vol. 19, n° 2, p. 232-253.
- Mbodj-Pouye A.** (2016), « "On n'ignore pas la solidarité." Transformation des foyers de travailleurs migrants et recompositions des liens de cohabitation », *Genèses*, n° 104, p. 51-72.
- Ministère de l'Intérieur** (2020), « Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023 ». En ligne : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Schema-national-d-accueil-des-demandeurs-d-asile-et-d-integration-des-refugies-2021-2023>.
- Moujoud N.** (2018), « Les sans-papiers et le service domestique en France : femmes et non-droit dans le travail », *Recherches féministes*, vol. 31, n° 1, p. 275-291.
- Norris M. et Quilty A.** (2020), « Unreal, Unsheltered, Unseen, Unrecorded: The Multiple Invisibilities of LGBTQI+ Homeless Youth », *Critical Social Policy*, vol. 41, n° 1.
- Potot S.** (2006), « Le réseau migrant : une organisation entre solidarité communautaire et "zone de libre-échange" », *Migrations Société*, n° 105-106.
- Rubin G.** (1984) [2010], *Surveiller et jouir, une anthropologie politique du sexe*, Paris, Epel.
- Sauvaire J.** (2020), « Accueil et accompagnement des personnes LGBTIQ dans l'hébergement en Île-de-France, État des lieux et préconisations », étude réalisée pour la Fédération des acteurs de

la solidarité Île-de-France. En ligne : [https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport\\_LGBTIQ\\_Hebergement\\_2020\\_FASIDF.pdf](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/11/Rapport_LGBTIQ_Hebergement_2020_FASIDF.pdf).

**Sauvaire J. et Stella N.** (2022), « Down-and-Out in Paris: Being LGBTQ and Homeless, a Compulsory Performance of Gender and Sexuality », *Gender, Place & Culture*.

**Schweitzer R. D., Brough M., Vromans L. et Asic-Kobe M.** (2011), « Mental Health of Newly Arrived Burmese Refugees in Australia: Contributions of Pre-Migration and Post-Migration Experience », *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, vol. 45, n° 4, p. 299-307.

**Timera M.** (2000), « Hospitalité et hébergement dans un réseau migratoire d'Afrique de l'Ouest », in Lévy-Vroelant C. (dir.), *Logements de passage. Formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan.

**Trachman M. et Lejbowicz T.** (2020), « Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques », in Brown E., Debauche A., Hamel C. et Mazuy M. (dir.), *Violences et rapports de genre*, Paris, Ined éditions, coll. « Grandes enquêtes ».

**Trawalé D.** (2017), « Être interpellé en tant que gay noir dans la France contemporaine. Tensions subjectives et hiérarchisations identificatoires », *Les cahiers du CEDREF*, n° 21.

**Un toit pour tous** (2018), « Les parcours d'hébergement-logement des exilés ». En ligne : <https://www.untoitpourtous.org/wp-content/uploads/2018/11/Les-parcours-d%E2%80%99h%C3%A9bergement-logement-des-exil%C3%A9s.pdf>.

**Wimark T.** (2019), « Homemaking and Perpetual Liminality Among Queer Refugees », *Social & Cultural Geography*, vol. 22, n° 5.

**Wittig M.** (1980), « La pensée straight », *Questions Féministes*, n° 7.

**Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S. et Quaglia M.** (2013), « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee Première*, n° 1 455.

**Zelizer V.** (2008), « L'économie du care », *Revue française de socio-économie*, vol. 2, n° 2, p. 13-25.

## NOTES

1. L'acronyme LGBT est utilisé pour désigner l'ensemble de personnes dont l'orientation sexuelle n'est pas l'hétérosexualité (lesbiennes, gays et bisexuelles) et les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à celle qui leur a été assignée à la naissance (personnes transgenres). Le signe + vise à inclure les personnes qui ne s'identifient pas dans le sigle LGBT sans toutefois se définir comme cisgenre et/ou hétérosexuelles.

2. C'est le cas des enquêtes « Nuit de la Solidarité » de 2018 à 2023, « Hygiène de la tête aux pieds : ectoparasitoses et affections cutanées » (Arnaud et Vandentorren, 2013), de l'enquête « Une nuit donnée » 2020 et des « enquêtes auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale » de 2004 à 2020.

3. Exception faite pour les enquêtes « Hygiène de la tête aux pieds : ectoparasitoses et affections cutanées » (Arnaud et Vandentorren, 2013) et « Santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel en Île-de-France (Laporte *et al.*, 2010) où le sexe à cocher à l'apparence est « homme/femme/transsexuel.le », qui posent cependant la question du passing et utilisent un terme daté et pathologisant. Dans la dernière édition du questionnaire de la « Nuit de la Solidarité » (2023), la formulation des réponses a été changée en ajoutant à homme et femme « la personne s'identifie comme ». Dans le questionnaire de l'enquête « Une nuit donnée » 2020, le champ du sexe est laissé libre.

4. Cette plateforme centralise les demandes de prise en charge, recense les places d'hébergement et de logement départementales et y oriente les personnes sans domicile.
  5. Nous spécifions « hétérosexuel·le » car son fonctionnement diverge du réseau d'hébergement chez les compatriotes LGBT+ qui habitent en France et que nous avons étudié par ailleurs.
  6. Afin de réaliser une analyse précise, une distinction sera faite entre le nombre de personnes qui a fait appel à une compatriote et le nombre de fois que ces personnes ont mobilisé le réseau (les cas).
  7. Une personne peut avoir été hébergée plusieurs fois par des compatriotes, une personne peut donc correspondre à plusieurs séquences d'hébergement (« cas »).
  8. Pratique qui consiste à confier ses enfants à des membres de la famille élargie ou dans un ménage sans aucun lien de parenté.
  9. Le « passing hétérosexuel » signifie pour une personne gay, bis, lesbienne et/ou trans d'avoir assimilé les normes cishétéronormatives et de performer les codes binaires cisgenre assignés à la féminité et à la masculinité (Rubin, 1984). Un « passing hétérosexuel réussi » s'accomplit quand la personne est perçue en tant qu'hétérosexuelle.
  10. Association qui a pour mission la prévention et la visibilité des personnes LGBT afro-caribéennes.
  11. Expression d'un enquêté gay algérien.
  12. Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour.
  13. Lesbienne qui a des manières de parler, de se comporter et/ou de s'habiller socialement assignées à la « masculinité ».
  14. C'est une loi qui a été en vigueur de 1994 à 2011 aux États-Unis et qui imposait aux personnes non hétérosexuelles engagées dans l'armée de ne pas révéler leur orientation sexuelle.
- 

## INDEX

**Mots-clés :** sans logement personnel, exilé·es, LGB, vulnérabilité résidentielle, compatriotes, passing, outing, homophobie

**Keywords :** homelessness, migrants, LGB, housing vulnerability, compatriots, passing, outing, homophobia

## AUTEUR

### NOEMI STELLA

Doctorante

ENS/EHESS, Centre Maurice Halbwachs, Basiliade

stella\_noemi[at]hotmail.it

ORCID : 0000-0001-6090-3832